

	Fusion antérieure au 25 novembre 2020		Fusion postérieure au 25 novembre 2020	
	<i>En cas de fraude à la loi</i>	<i>En l'absence de fraude à la loi</i>	<i>En cas de fraude à la loi</i>	<i>En l'absence de fraude à la loi</i>
Possibilité de poursuivre et de condamner la société absorbante	Dans tous les cas	Non	Dans tous les cas	Dans le champ des dispositions de la directive 2017/1132 relatives à la fusion des sociétés anonymes
Peines susceptibles d'être prononcées	Responsabilité pénale pleine et entière (toutes peines encourues)	Non	Responsabilité pénale pleine et entière (toutes peines encourues)	Responsabilité pénale aux fins de prononcé éventuel d'une amende et/ou d'une confiscation